

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0198**

commune (s) :

objet : Travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0198**

objet : **Travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables, sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et éventuellement 2016 et 2017 par reconduction expresse pour un montant global minimum de 900 000 €HT, soit 1 080 000 €TTC, et maximum de 3 600 000 €HT, soit 4 320 000 €TTC pour 3 ans.

Ce marché est décomposé en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Communes Ouest : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Tassin la Demi Lune. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC, et maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et minimum global de 450 000 €HT, soit 540 000 €TTC, et maximum de 1 800 000 €HT, soit 2 160 000 €TTC pour 3 ans,

- lot n° 2 : Communes Est : Bron, Charly, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Jonage, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC, et maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et minimum global de 450 000 €HT, soit 540 000 €TTC, et maximum de 1 800 000 €HT soit 2 160 000 €TTC pour 3 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables, sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et éventuellement 2016 et 2017.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables, sur le territoire de la Communauté urbaine pour :

- lot n° 1 : Communes Ouest : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Tassin la Demi Lune. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et minimum global de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC, et maximum de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC pour 3 ans,

- lot n° 2 : Communes Est : Bron, Charly, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Jonage, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et minimum global de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC, et maximum de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC pour 3 ans.

**5° - Les dépenses**, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2015 et éventuellement 2016 et 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.**